

Le plan de réintroduction de l'ours pyrénéen

Après les événements de ces dernières semaines – l'introduction de nouveaux ours slovènes dans les Pyrénées françaises et les différents problèmes qui ont suivis – la question du sérieux de ce plan de réintroduction se pose.

Un projet de réintroduction des ours dans les Pyrénées est nécessaire afin d'assurer la pérennité de la population pyrénéenne, mais celui-ci doit répondre à un certain nombre de lignes directrices, ce qui n'est pas le cas du projet actuel. A partir de là, il est difficile de comprendre l'acharnement montré par le Ministre de l'Ecologie, Nelly Olin, et les associations favorables à la réintroduction, étant donné les conditions actuelles.

L'Union Européenne avait par ailleurs décidé en 2001 d'arrêter le financement devant le manque d'effort du gouvernement français pour conserver l'habitat de l'ours et les fortes hostilités locales.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) a établi ces lignes directrices à respecter afin de donner des chances au projet. Plusieurs d'entre elles ne sont pas satisfaites.

Certains critères sont respectés comme la comptabilité génétique des individus (la population slovène étant proche génétiquement de la population pyrénéenne), le suivi scientifique des ours relâchés ou encore ne pas mettre en péril la population source.

Les critères non respectés sont multiples. i/ Le site de réintroduction doit faire l'objet d'un statut de protection, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'aire de répartition de l'ours n'est pas située dans la zone de protection du Parc National, elle ne fait donc l'objet d'aucune mesure de protection spécifique. ii / Les causes des échecs des tentatives précédentes doivent être prises en



Franska relâchée le 28 avril 2006 à Bagnères-de-Bigorre (Crédits : FERUS)

compte, or aucun changement n'a eu lieu suite à la mort de Canelle causée par un chasseur, ou aux précédents tirs. iii/ L'acceptation de la réintroduction par les populations humaines locales doit être acquise. La forte hostilité d'une partie de la population locale, et notamment des bergers témoigne du contraire. Certains « anti-ours » n'hésitant pas à disposer des pots de miel remplis de verre.

Une des premières mesures à envisager serait donc la protection de l'aire de répartition naturelle de l'ours. Une véritable sensibilisation du public est également à considérer.

Rappelons que la population d'ours pyrénéen n'a cessé de diminuer depuis 1954 où elle atteignait 70 individus. En 1972, la France interdit la chasse à l'ours alors qu'il ne restait deux ans plus tôt que 36 ours. Le lancement du plan ours « 40 ours en l'an 2000 » en 1984 n'a pas permis le maintien de la population, qui atteignait seulement 5 individus en 1995. Plusieurs ours seront relâchés en 1996 -1997, année marquée par 5 naissances, mais également par leurs disparitions et un tir sur un des ours relâchés.

Source : Protection-des-animaux.org

BREVES

Tueur de loup relaxé

Le 4 juillet dernier un loup avait été tué dans le massif des Bauges par un éleveur qui voulait protéger son troupeau de l'attaque de se qu'il aurait pris pour un chien. Pour destruction d'espèce protégée, le berger encourrait 9000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement. Le 24 avril dernier, le Tribunal Correctionnel de Chambéry (73) en a décidé autrement. Le tueur du loup a tout simplement été relaxé.

Fondation 30 Millions d'Amis

La fin du calvaire pour les 2 tigresses des Bouches-du-rhône

Jeudi 27 avril 2006, la Fondation Brigitte Bardot a organisé le transfert de 2 tigresses du Bengale âgées de 4 ans, au départ de La Barben dans les Bouches-du-Rhône à destination du zoo de Lübeck dans le nord de l'Allemagne. Les 2 sœurs, Natacha et Gandi, avaient été abandonnées par leur dresseur, et vivaient jusqu'à présent confinées dans un van où elles avaient à peine la place de faire un demi-tour sur elle-même et dont elles ne sortaient jamais !

Fondation Brigitte Bardot

Poison anti-ours : AVES porte plainte contre X

La guerre de l'ours semble avoir été déclarée par quelques indémodables dans les Pyrénées. Des appâts piégés ont été placés à proximité de la zone de lâcher de l'ourse Franska...

AVES France

Actualité de la protection animale

Editeur : Protection-des-animaux.org – Site d'information et de sensibilisation à la protection animale.
Courriel : webmaster@protection-des-animaux.org

Actualité de la protection animale est le journal d'information mensuel gratuit du site Protection-des-animaux.org. Il est édité à 8 000 exemplaires, et téléchargeable gratuitement sur www.protection-des-animaux.org

Rumeur sur les chiens éventrés du Teknival de Chavannes

A l'ouverture du Parisien daté du 04 mai 2006, nombre d'amis des animaux ont été choqués de lire l'odieux bilan du Teknival de Chavannes (18). Selon le quotidien national, une quinzaine de cadavres de chiens auraient été découverts après le départ des festivaliers sur le site de la fête techno qui s'est déroulé le week-end du 1er mai 2006.

Certains de ces chiens auraient même été éventrés afin de récupérer plus rapidement des capsules contenant de la drogue qu'ils auraient ingurgité.

Chaque fois que des mauvais traitements ou des actes de cruauté sont portés à sa connaissance, la Fondation 30 Millions d'Amis mène l'enquête et se porte partie civile auprès des plaignants, quand cela est possible, pour faire appliquer la loi et sanctionner les bourreaux d'animaux.

Après avoir contacté la SPA du cher à Bourges (18), la Direction Départementale des Services Vétérinaires, le responsable des pompiers vétérinaires dépêchés spécialement sur le site pendant la rave, aucune de ces

informations n'ont pu être confirmées. Sur place, les personnes qui auraient du, à un moment ou à un autre prendre possession de ces cadavres, n'ont eu connaissance de tels actes et n'ont reçu de corps d'aucun chiens ayant subi d'actes de cruauté.

A la SPA du cher, une association que la Fondation 30 Millions d'Amis connaît bien, cette histoire suscite la stupeur. "Nous avons appris en lisant l'article que des chiens avaient été retrouvés dans des bennes à ordures et que nous avons porté plainte. Ici nous n'avons récupéré que 5 chiens perdus, tatoués et en bonne santé et à aucun moment nous n'avons porté plainte contre qui que ce soit" déclare une des responsable du refuge.

Si vraiment des actes de cruauté avaient été perpétrés lors de ce festival, la Fondation serait la première à appuyer d'éventuelles sanctions à l'encontre des tueurs d'animaux. Toutefois rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que quinze chiens sont mort dans les terribles conditions décrites la presse.

Source : Fondation 30 Millions d'Amis

Un concours de déterrage de blaireaux : le bel exemple donné par la France !

avoir quel chasseur pourra déterrer avec ses chiens, le plus de blaireaux ou de renards sur un temps donné, voilà se qui occupera la commune de Saint Bonnet Tronçais dans l'Allier du 25 au 28 mai prochain...

Organisé à l'initiative de l'association des amis du rallye les mailleries, de l'association des déterreurs et des l'association française des équipages de vénerie sous terre, ce championnat international indigne profondément la Fondation 30 Millions d'Amis au même titre que la plupart des associations de protection animale.

Invoquant généralement la nécessité de réguler la population de ces espèces dites nuisibles, certains chasseurs trouvent dans ce concours l'occasion de laisser libre cours à leurs plus bas instincts en maltraitant et

détruisant souvent des animaux en pleine période de reproduction à cette époque de l'année.

Dans la mesure où cette manifestation n'est organisée que part divertissement pour décerner un trophée à la valeur contestable, cette activité est non seulement inutile mais perturbe sensiblement la faune sauvage à une période importante pour sa reproduction.

En outre, le blaireau, animal particulièrement visé par ce concours, est protégé dans nombres de pays membres de l'Union Européenne. Chasser pour se divertir un animal protégé chez nos voisins, encore une preuve de l'exception culturelle à la française ?

Source : Fondation 30 Millions d'Amis

BREVES

Quotas largement dépassés

Les chasseurs de la Basse-Côte-Nord et ceux de la côte ouest de Terre-Neuve ont largement dépassé leur quota de chasse aux phoques.

La chasse aux phoques n'a duré qu'une fin de semaine sur la Côte-Nord. La région avait obtenu un quota de 7 800 phoques. Or, en moins de trois jours, c'est plus de 20 000 bêtes qui ont été abattues.

Même chose du côté ouest de Terre-Neuve qui avait obtenu la part du lion du quota du golfe, soit 64 000 loups-marins. Les chasseurs en ont rapidement rapporté 84 500.

Radio Canada

P!nk conjure la reine d'Angleterre : « Sauvez les ours ! »

La chanteuse pop P!nk a écrit une impressionnante lettre à la reine, lui demandant de faire remplacer les chapeaux en vraie fourrure des gardes du palais de Buckingham par d'autres chapeaux en fausse fourrure. Cette amie des animaux a rendu publique sa lettre lors de son apparition au concert du trentième anniversaire de la fondation du prince Charles à la Tour de Londres le 20 mai.

PETA France

Hvala une ourse de plus dans les Pyrénées !

C'est après 3 semaines de suspension que le plan ours, diligenté par le ministère de l'écologie, a pu reprendre mercredi 17 mai 2006 avec l'introduction d'une 3ème ourse dans les pyrénées.

Fondation 30 Millions d'Amis

De jeunes éléphants arrachés à leur habitat naturel avec l'approbation des organismes de sauvegarde de la nature

Six jeunes éléphants sauvages ont été arrachés de force à leur troupeau la semaine dernière. Ils sont condamnés à servir d'éléphants de safari, avec l'approbation des autorités de sauvegarde de la nature d'Afrique du Sud, et sous le contrôle du premier organisme de sauvegarde des animaux de ce pays.

Les éléphants ont été emmenés au site de dressage Elephants For Africa Forever (EFAF), centre bien connu pour fournir des pachydermes "dressés et apprivoisés" pour les safaris à dos d'éléphants en Afrique du Sud.

Les autorisations de capture ont été délivrées par la Province de Limpopo et, selon le principal actionnaire de la Réserve de Selati d'où proviennent les animaux, l'événement a été contrôlé par un des représentants du National Council of the Societies for the Prevention of Cruelty to Animals (NSPCA).

IFAW (International Fund for Animal Welfare – www.ifaw.org) a déclaré que la délivrance d'autorisation pour la capture d'éléphants ajoutée à la présence d'un membre de la NSPCA, est une manière d'approuver la maltraitance inhérente à la capture d'éléphants sauvages qui les assujettit à une vie en captivité.

« Soustraire des éléphants à leur habitat naturel pour l'industrie du tourisme laisse toute latitude à la maltraitance lors des méthodes de dressage non soumises à des contrôles. Aucune loi en Afrique du Sud n'existe pour réguler ces méthodes, » déclare Jason Bell-Leask, Directeur IFAW Afrique du Sud.

« L'autorisation de séparer de jeunes éléphants de leur famille est contraire à la politique de notre premier parc national, le Kruger National Park, qui déclare que la séparation des familles n'est pas recommandée.

L'exploitation et la maltraitance des éléphants dans un but lucratif sont légitimées lorsque la Province de Limpopo délivre ces autorisations pour la capture des pachydermes en présence de la NSPCA. »

Les six éléphants, âgés entre six et neuf ans, ont été arrachés à leur troupeau le lundi de Pâques dans la Réserve de Selati, près de Phalaborwa dans la province de Limpopo. Un hélicoptère a servi à effrayer la plus grande partie du troupeau. Des coups de feu auraient été tirés pour éloigner un jeune mâle qui tentait de rejoindre les plus jeunes éléphants capturés.

En outre deux autres jeunes éléphants du troupeau ont été immobilisés à l'aide de fléchettes pour être finalement déclarés inexploitable pour l'industrie du safari.

« Au delà de la capture des six éléphants, le fait d'en avoir immobilisé deux autres inutilement doit être solennellement condamné comme maltraitance. L'industrie du tourisme à dos d'éléphants est totalement insensible au sort des animaux et ne véhicule aucune valeur de sauvegarde de la vie sauvage même en apparence » déclare Bell-Leask.

Le safari à dos d'éléphant prétend sauver les animaux d'un massacre certain. IFAW rejette ce point de vue. Cette industrie arrache des éléphants à leur habitat naturel pour les confiner et les dresser de manière inadaptée et cruelle. Elle les exploite et ne prend absolument pas en compte les besoins physiques, comportementaux, psychologiques et sociaux de ces créatures extrêmement intelligentes. »

Une fois capturés, les animaux ont été transportés sur le site de dressage de l'EFAF à proximité de Tzaneen où ils ont été enfermés dans une ancienne plantation de tabac, placés séparément dans des boxes, sans lumière naturelle. Des pics à bétail auraient été apparemment utilisés pour les forcer à monter dans les camions puis à entrer dans les boxes.

IFAW s'est adressé à Rob Snaddon, Directeur de H L Hall & Sons, principaux actionnaires de la Réserve de Selati, qui a confirmé que la capture des éléphants a bien été autorisée et que l'un des représentants de la NSPCA était en effet présent.

Source : IFAW

ACTU DU SITE

Ajout de sections sur le forum

Une nouvelle catégorie – Ecologie – a été rajoutée sur le forum. Elle se divise en plusieurs sections : Faune, Flore, Habitat / Biodiversité, Pollutions / Nuisances, Energies renouvelables et Economie d'énergie / Recyclage.

Les thèmes de la protection animale et de la conservation de la nature étant liés, cet ajout s'inscrit dans la politique du site de sensibiliser à la protection et à la conservation des espèces.

De plus, cela permettra un échange entre protecteur des animaux et conservateur de la nature, et espérons un « recrutement » au sein des deux parties.

Tracts d'informations

Comme indiqué dans la newsletter précédente, la rédaction de nouveaux tracts d'informations et de sensibilisation à distribuer auprès du public est en cours.

La première série de tracts devrait être prête d'ici quelques semaines, et sera mise en téléchargement sur le site. De nouvelles séries devraient venir la compléter au cours de l'été.

Toute personne désirant apporter sa contribution dans la rédaction est la bienvenue. Il est recommandé pour cela de maîtriser un ou plusieurs domaines de la protection animale, afin de pouvoir rédiger le tract.

Malgré les protestations internationales, Le Japon s'apprête à chasser encore 260 baleines

Le gouvernement japonais vient d'annoncer le déploiement de sa flotte de pêche pour chasser 260 baleines dans le nord-ouest du Pacifique, alors que 863 baleines ont déjà été tuées cette année. Les groupes de conservation du monde entier, notamment IFAW (Fonds International pour la protection des animaux - www.ifaw.org), ont condamné les opérations de pêche à la baleine du Japon en contravention avec la loi et l'opinion internationale. L'annonce du lancement de la flotte de pêche japonaise intervient juste quelques semaines avant la réunion à St. Kitts de la Commission Baleinière Internationale (CBI) du 16 au 20 juin, au cours de laquelle on s'attend à ce que le Japon fasse pression pour obtenir l'appui de la Commission à son programme de pêche à la baleine.

En 1986, la CBI a mis en oeuvre un moratoire international sur la chasse à la baleine. Le Japon continue néanmoins la chasse, soutenant que la CBI permet la recherche sur les cadavres de baleine. De là, il classifie ses

opérations de pêche comme "scientifique" bien qu'il reconnaisse que la viande et produits dérivés des baleines qu'il chasse sont traités et vendus commercialement au Japon. Les experts estiment que le Japon détourne les règlements de la CBI.

"Le Japon continue à snober l'opinion et la loi internationale en faisant sortir ses bateaux pour tuer des baleines," a dit le Dr Joth Singh, Directeur de la faune sauvage et de l'habitat pour IFAW. "Les nations membres de la CBI doivent prendre des mesures à St. Kitts et tenir le Japon comme responsable, pour son indifférence à la volonté de la communauté internationale – et affirmer que les baleines doivent être protégées, et non pas chassées."

Le Japon a annoncé qu'en 2006 il chassera encore 400 baleines de minke de plus que l'année dernière soit un total de 1 070, ainsi que 10 rorquals communs et un total de 160 baleines dont des espèces en danger comme les baleines de Bryde, rorqual boréal et

cachalots. Cela porterait le nombre total de baleines chassées par le Japon en 2006 à 1 240, soit le chiffre le plus haut depuis l'interdiction de chasse en 1986.

IFAW invite tous ceux qui veulent s'opposer à la chasse à se connecter à www.stopwhalingnow.com et à télécharger sur <http://www.ifaw.org/ifaw/general/default.aspx?old=167560> une lettre à envoyer au Président de la République pour lui demander d'engager la France contre la chasse à la baleine et de peser de tout son poids. Connectez-vous aujourd'hui pour faire entendre votre voix.

Source : IFAW

Tuer des loups n'est pas la solution pour préserver le bétail

Selon une nouvelle étude, l'argent et le temps dépensés pour tuer les loups prédateurs des troupeaux domestiques sont inefficaces à long terme, à une échelle régionale. Selon l'auteur principale, le Dr. Marco Musiani, de l'Université de Calgary, l'utilisation de méthodes létales pour limiter les effectifs de loup, et donc pour baisser la courbe de prédation, requiert l'élimination chaque année de 30 à 50 % des populations d'un secteur pour être efficace.

Mais « tuer autant de loup serait difficile ». « Si la société veut coexister avec les loups, elle doit accepter les pertes et aborder la vraie question : si les fermiers perdent des bêtes, ou si celles-ci sont blessées, ça leur coûte de l'argent. Cela



signifie aussi un surcroît de travail important pour augmenter la surveillance des troupeaux ».

Pour leur étude, Musiani et ses collègues ont analysé des données provenant de l'Alberta, Canada (1982-1996) et des états américains de l'Idaho, du Wyoming et du Montana (1987-2003). Les données ont montré que tuer les loups prédateurs de

bétail n'a pas pour résultats la baisse des taux de prédation au niveau régional ou sur le long-terme. L'étude a aussi montré que les attaques de loups semblent suivre un modèle saisonnier qui reflète les besoins en nourriture des meutes, les mise-bas des troupeaux et les périodes de pâturage. Pour les auteurs de l'étude, tuer un loup est un acte punitif et non pas un acte de prévention. « On espère que tuer les loups attaquant le bétail débarrassera la population des loups fautifs mais ça n'est pas le cas. Apparemment, d'autres loups prennent simplement leur place et le problème se répète, encore et encore ».

Sources : "Seasonality and reoccurrence of depredation and wolf control in western North America" (*Wildlife Society Bulletin*)

Saisie importante d'ivoire à Hong Kong

Les responsables des douanes de Hong Kong ont annoncé aujourd'hui la découverte mardi d'une cargaison illégale de 3.9 tonnes d'ivoire comprenant 600 défenses d'éléphant d'Afrique, espèce menacée d'extinction. C'est la plus importante saisie effectuée à Hong Kong depuis 1989, date à laquelle le commerce international de l'ivoire a été interdit. Cette découverte a provoqué une onde de choc sur la communauté internationale pour la conservation. Celle-ci déclare que c'est le signe que le commerce illégal de l'ivoire est en pleine croissance et menace les éléphants à travers le monde.

« Nous félicitons les responsables des douanes de Hong Kong qui ont permis cette découverte », déclare le Dr Joth Singh, Directeur de la faune sauvage et de la protection de l'habitat pour IFAW (Fonds international pour la protection des animaux- www.ifaw.org), « cependant IFAW est outré par ces énormes saisies d'ivoire qui fait toujours l'objet d'un trafic à l'échelle internationale en dépit de l'interdiction de son commerce. Il est clair

que la communauté internationale n'est tout simplement pas capable d'appliquer l'interdiction ni d'assurer la protection de l'éléphant. Finalement ce sont les éléphants eux-mêmes qui en payent le prix. Dans ce cas présent des centaines d'éléphants sont morts, et pourquoi ? Pour des bibelots? C'est tragique. Nous devons en finir une fois pour toute avec le commerce de l'ivoire et arrêter toute discussion sur la réouverture de ce commerce. »

Alors que le commerce international de l'ivoire est interdit depuis 1989 par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) des Nations Unies, certaines nations membres de la CITES, en tête le Japon et l'Afrique du Sud, continue de faire pression pour une levée de l'interdiction et la reprise du commerce.

Cette saisie d'ivoire à Hong Kong est la dernière en date, ce qui témoigne d'une tendance mondiale. Ci-dessous les saisies

- précédentes :
- 176 kg d'ivoire saisis au Kenya en janvier 2005 ;
 - 250 kg d'ivoire saisis à Brazzaville, Congo en août 2005 ;
 - 450 kg d'ivoire saisis à Addis- Abeba, Ethiopie en avril 2005 ;
 - 22 jambes, 8 défenses, 3 queues, un crane et une peau entière d'éléphant saisis à Amsterdam, Pays Bas en février 2005 ;
 - 142 articles d'éléphant saisis au Royaume-Uni en novembre 2004 ;
 - 870 kg d'ivoire saisis à Singapour en septembre 2004 ;
 - 3.360 kg d'ivoire et 100 kg de poil d'éléphant, dont une partie déjà transformée en bijou, saisis en Espagne en juillet 2004 ;
 - 6.5 tonnes d'ivoire saisis à Singapour en 2002 - la plus importante saisie réalisée depuis l'entrée en vigueur en 1989 de l'interdiction du commerce d'ivoire.

Source : IFAW

Une grande victoire pour les animaux

En réponse au lobbying de PETA, Commission Européenne a décidé la semaine dernière que des méthodes alternatives à l'expérimentation animale allaient désormais être utilisées pour la plupart des tests de toxicité des coquillages, ce qui va sauver des dizaines de milliers d'animaux d'une mort atroce dans ces expériences.

La chair des coquillages (moules, huîtres...) peut contenir des toxines que l'on retrouve aussi dans les algues consommées par ces animaux. De sévères intoxications alimentaires peuvent se déclencher par l'ingestion de ces toxines, c'est pourquoi les autorités imposent des tests en masse des coquillages destinés à la consommation humaine.

Les méthodes avec animaux, habituellement utilisées pour identifier ces poisons, sont hideusement cruelles. Les souris souffrent terriblement :

convulsions, chute de la température corporelle et paralysies sont banales. Si deux souris sur trois meurent sous 24h après avoir reçu (en piqûre) des cellules de crustacés, le test est considéré comme positif. En 2004, dans le seul Royaume-Uni, 6 468 animaux ont été utilisés pour ce type de tests, et des milliers d'autres les ont également subis dans le monde entier.

Les groupes de pression de PETA Europe, travaillant comme délégation d'une équipe internationale se consacrant à abolir ces tests, ont découvert qu'une loi récemment adoptée en Europe avait fait de ce test de la souris le test de référence pour l'une des toxines, et ceci alors que des méthodes sans animaux internationalement reconnues existent.

En adoptant cette loi, l'Union Européenne a donc bafoué une autre de ses lois sur l'expérimentation animale, qui dit qu'une méthode n'utilisant pas d'animaux doit

être systématiquement préférée à une expérimentation animale à chaque fois que cela est possible.

La semaine dernière, après avoir fait du lobbying auprès des parlementaires européens, PETA a été informée que l'Union Européenne avait décidé de changer cette loi sur ces expériences et d'imposer des méthodes sans animaux.

Cette victoire signifie donc que le test de la souris ne pourra plus être utilisé pour tester les trois types de toxines présents dans les crustacés. PETA continuera à lutter pour qu'en plus de méthodes sans animaux soient adoptées, et à faire pression sur la Commission Européenne et autres organismes du monde entier pour définitivement enterrer le test de la souris.

Source : PETA France



La campagne d'été 2006 contre les abandons

Objectif de la campagne

Replacer la lutte contre les abandons dans le contexte global de la défense des droits des animaux, c'est-à-dire au cœur de la mission de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Dans la tendance actuelle de revalorisation de l'animal en tant qu'être "sensible" et à l'approche des départs en vacances, la Fondation 30 Millions d'Amis prend la parole et rappelle que l'abandon est un geste cruel et condamnable :

- Le Code pénal, dans l'article 521 - I, définit l'abandon d'un animal de compagnie comme un "acte de cruauté" et le punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

La Fondation 30 Millions d'Amis agit auprès des instances juridiques et gouvernementales pour faire reconnaître l'animal comme un être sensible à part entière et lui donner à terme un véritable statut juridique. Elle participe à l'élaboration des lois et agit devant les tribunaux lorsque des mauvais traitements ou des actes de cruauté lui sont signalés. L'objectif est de faire jurisprudence et d'œuvrer pour que des sanctions sévères soient prises.

Une campagne de sensibilisation renforcée par une aide concrète à plus de 240 refuges

- Livraison de palettes de nourriture, règlement de soins vétérinaires, travaux. . . : La Fondation apporte chaque été une aide en nature à plus de 240 refuges partout en France.
- Chiffres 2005 :
 - Travaux : 140 000 € d'aide (créations de boxes, aires de détente, eau, électricité)
 - Nourriture : 165 tonnes de nourriture livrées pour un montant total de 180 000 €
 - Soins vétérinaires : 80 000 € d'aide (opérations, vaccinations, stérilisations. . .)



Un geste citoyen grâce à la campagne relayée dans les communes

Les communes de 30 000 habitants et plus ayant un refuge soutenu par la Fondation relayeront gracieusement la campagne par voie d'affichage.

Sondage : les français face à l'abandon des animaux de compagnie

Réalisé par l'IFOP, ce sondage confirme la nécessité pour la Fondation de continuer à informer et sensibiliser le grand public (notamment les plus jeunes) sur l'ampleur de ce phénomène récurrent.

8 Français sur 10 sous estiment le nombre d'animaux abandonnés chaque été :

- Pour 81 % des Français, il n'excède pas 20 000
- Il est très difficile d'opérer un comptage précis du nombre d'animaux abandonnés pendant la période estivale. Toutefois, l'ensemble des acteurs de la protection animale s'accorde pour le chiffrer à environ 60 000 (confirmé par le Ministère de l'agriculture en décembre 2005). Rappelons que ce chiffre était d'environ 400 000 au début des années 80, ce qui tend à prouver l'efficacité des campagnes de sensibilisation et d'information.

L'abandon d'un animal de compagnie suscite « l'envie d'agir » pour plus d'1 Français sur 3 et provoque "dégoût et colère" pour près de 3 Français sur 4 :

- 37% des Français souhaitent se mobiliser (de quelque manière que ce soit) contre les abandons d'animaux. Ce chiffre atteint même 46% chez les plus jeunes de nos concitoyens (15-24 ans). Un désir de mobilisation dont se félicite la Fondation 30 Millions d'Amis qui met à leur disposition des outils spécifiques (guide Vacances pas bêtes, autocollants, liste des refuges. . .).
- 77% des personnes interrogées ressentent de la "colère" et 64% du "dégoût" face à l'abandon d'un animal, alors que "l'indifférence" ou la "compréhension" ne recueillent que des scores marginaux (8 et 6%).
- A noter : les réponses varient peu selon que l'on soit possesseur ou non d'un animal domestique.

La sévérité des peines encourues considérée comme juste par les Français !

- 61 % des Français estiment que la peine de 2 ans d'emprisonnement et l'amende de 30 000 € prévues par le Code pénal en cas d'abandon d'un animal sont "suffisamment sévères". Chaque fois qu'elle intervient devant les tribunaux, la Fondation se fait fort de demander que les peines prévues soient réellement appliquées.
- Enfin et surtout, pour les possesseurs d'un animal de compagnie les jugements sur la sévérité des peines sont durcis. Ainsi, ils sont 26% à considérer que les peines encourues ne sont "pas assez sévères" contre 13% pour le cas contraire.

Les outils de la campagne sont téléchargeables sur <http://www.protection-des-animaux.org/fiche.php?id=49> ou sur <http://abandon.30millionsdamis.fr>